**Nom : Olivier Bourret**

**Activité : Semaine 12 –** Film « The Billion Dollar Bubble »

# Ce que je retiens des principaux segments

Le film, malgré qu’il ne soit plus au goût du jour d’un point de vue cinématographique est cependant toujours d’actualité concernant le professionnalisme. Dans le film, on voit l’actuaire Arthur Lewis entrer dans une spirale infernale concernant une fraude qu’il a lui-même créé. Au début, sa solution pour permettre d’améliorer la situation de la compagnie, même si elle était supposément temporaire, est devenue trop grosse pour s’en sortir. Donc, j’en retiens que peu importe la situation, je ne dois JAMAIS entrer dans une situation contraire au code de déontologie de l’ICA.

# Ce que j’ai moins bien compris

En raison de la qualité audio-visuelle du film, il y a certains aspects que j’ai moins bien compris, car il y avait parfois des mots moins clairs lorsqu’ils étaient prononcés ou la mise en scène parfois douteuse rendait difficile de se mettre rapidement dans le contexte. Certains termes pouvaient être plus complexe à comprendre, puisque je ne suis pas un expert du domaine, alors certains détails m’échappaient, mais au moins, l’ensemble de la situation est très claire pour moi.

# Ce que j’ai aimé et moins aimé

Il est bien de voir une vraie situation d’un cas qui peut arriver dans notre carrière. De voir les étapes et l’évolution de la situation m’a fait réaliser qu’il est facile qu’un simple situation peut se transformer en cauchemar. C’était un film relaxant, mais avec tout de moins une situation frappante qui me permet de réfléchir à mon avenir et je l’ai apprécié.

C’est certain que la qualité du film n’est pas la meilleur et c’est ce que j’ai moins apprécié. Par contre, je suis conscient qu’il ne feront pas une reprise du film pour mon bonheur personnel. Outre cela, je n’ai rien en particulier que j’ai moins aimé.

# Ce qui m’a étonné

Ce qui m’a étonné le plus dans le film, c’est de voir qu’il peut être facile d’inclure du monde dans une situation semblable. Personne n’a semblé remettre en question la fraude qui était en train de se créer. En espérant que les actuaires de notre époques soient moins influençables et plus alertes à la fraude.

# Ce qui va m’aider pour ma carrière

Ce film m’a fait prendre conscience de ne jamais m’impliquer dans une situation frauduleuse. J’en étais déjà conscient, mais de voir le cercle vicieux que cela créé, je ne veux surtout pas me retrouver dans une situation semblable. Il faut toujours être en mesure de prendre la bonne décision, même si cela n’est pas une décision qui est bonne pour la compagnie. De toute façon, si j’emprunte un chemin douteux, la compagnie subira tout de même les conséquences, mais elle seront justes reportées dans le temps.

# Réponses aux questions du conférencier

**Pourriez-vous imaginer des parallèles dans un monde plus courant, dans lequel l’actuaire pourrait berner des membres de son entreprise ?**

Peu importe l’époque, des situations semblables peuvent se présenter, mais sous différentes formes. Donc, il est possible d’imaginer des parallèles dans un monde courant, mais je ne tenterai pas d’en imaginer, pour éviter d’être tenté d’en recréer une. Je souhaite juste que si quelque chose de semblable se présente à moi, je saurai le régler de la bonne façon.

**Pouvez-vous détecter quand l’actuaire personnifié par James Wood dans le film a mis le doigt dans un engrenage qui va bientôt le happer ?**

Dès le début, lorsqu’il a proposé d’utiliser le code 99, je sentais qu’il s’embarquait dans quelque chose qu’il ne saurait arrêter. En effet, lorsqu’on emprunte le chemin « facile », le est complexe de s’en sortir. Un mensonge fini par créer d’autres mensonges pour cacher son mensonge initial.

**Son patron, ou ses supérieurs, sont-ils sujets aux mêmes contraintes professionnelles que l’actuaire dans ce film?**

Je dirais oui et non. Non, car ses patrons n’ont pas le titre de Fellow à perdre, qui est un titre qu’il ne récupèrera jamais. Par contre, tous les supérieurs vont perdre leur crédibilité, comme l’actuaire dans le film. Chacun auront des conséquences qui nuiront au reste de leur vie.

**À sa place, auriez-vous agi différemment?**

J’espère que j’aurais agit différemment. Je suis une personne honnête, intègre et professionnelle, donc je serais surpris d’entrer dans une telle situation. Parfois, certaines personnes ont peur de s’affirmer et de dire que quelque chose n’est pas correct et finissent par embarquer dans le problème au lieu de le confronter. Étant quelqu’un de très transparent (même si je ne laisse pas passer la lumière), je n’ai aucune crainte de dire si une situation ne fait pas mon affaire et d’exprimer mon opinion.

**Est-ce que la fin justifie les moyens ?**

Non, il ne faut pas prendre une décision en fonction de la conclusion, si les moyens pris sont éthiquement incorrects. Il faut toujours se dire si les moyens pris pour arriver à une fin n’aura pas de conséquences négatives sur qui que ce soit.

**Quelles sont les limites à ne pas dépasser ?**

Bien sûr, les limites de l’illégalité ne doivent jamais être dépassées, mais il y a aussi les limites de l’éthique. Même si la décision est légale, il est important de se questionner l’impact sur l’image de la profession actuarielle. L’actuaire doit, comme écrit dans le code de déontologie, toujours agir dans l’intérêt du public. Si une décision n’est pas éthique, alors il est mieux de ne pas dépasser cette limite.

**Si vous saviez que les conséquences de vos gestes vont mener à une poursuite criminelle (mentionnée dans l’interview), une poursuite civile ou à une cause déontologique avec votre ordre professionnel, agiriez-vous de la même manière ?**

J’apporterais des correctifs à la manière de procéder, car il ne faut pas poursuivre des actions lorsque l’on sait que l’on est dans l’erreur. Il est mieux d’admettre son erreur que d’aggraver la situation. Par contre, le plus important dans tout cela est de réfléchir sur les gestes que l’on commet avant pour éviter de telles situations.

**Si vous avez peur de perdre votre emploi, êtes-vous préparés à perdre non seulement votre emploi, mais votre titre, votre réputation et une partie de vos revenus futurs? Dans ce cas de figure, l’actuaire a perdu un plus que son emploi.**

J’ai plus peur de perdre mon emploi que de perdre mon titre et ma réputation. Il est mieux de quitter son emploi fièrement et d’aller en chercher un autre qui représente bien ses valeurs que d’entrer dans des cas frauduleux qui mettrait en branle notre carrière entière. Il est plus facile de trouver un nouvel emploi que de rebâtir une réputation. On gagne plus à être honnête que le contraire.

**Si votre famille l’apprenait, seriez-vous fier de vos actions ?**

La seule chose à dire là-dedans, c’est quelle sera toujours fière de moi, car j’aurais pris les bonnes décisions. Je ne serais pas capable d’agir à l’encontre de mes valeurs, alors je peux dormir l’esprit tranquille, car je ne décevrai pas ma famille. Hypothétiquement, c’est certain que je ne serais pas fier, car même si ma famille n’était pas au courant, je ne serais pas fier de moi pareil.

**Pensez aux heures investies pour passer vos examens professionnels. Pensez à celles qui vous restent à faire pour atteindre le titre professionnel que vous convoitez (AICA, ASA, ACAS, FICA, FSA, FCAS, CERA, etc.). Êtes-vous prêts à risquer toutes ces heures pour le geste ou les gestes demandés? Le jeu en vaut-il la peine?**

Un peu comme dans les questions précédentes, il est toujours mieux de quitter que de prendre part à des actes illicites et contre l’éthique que de devoir rebâtir sa réputation qui ne redeviendra jamais la même qu’elle a déjà été.

**« Avoir su, j’aurais pris un autre emploi » : pouvez-vous détecter des signes avant-coureurs que vous seriez dans une mauvaise posture ? Quelles sont vos options?**

Toutes les décisions importantes que l’on prend devraient être réfléchies afin de s’assurer que l’on entre dans une situation qui aurait un impact négatif sur soi-même ou n’importe qui d’autre. Il faut être capable de mesurer les pour et les contres d’une situation avant de prendre la décision. Ainsi, on élimine les « avoir su, j’aurais » que l’on remplace par « je suis fier de la décision que j’ai prise ».

**À qui puis-je demander conseil quand cela devient difficile au travail, et professionnellement en particulier?**

Si la situation peut être discuté à quelqu’un de confiance et que cela ne révèle aucun secrets professionnels, alors on peut en discuter afin de nous permettre de nous éclairer. Il y a aussi, les collègues, les patrons et des actuaires de confiance qui peuvent en discuter avec nous aussi afin d’éviter d’entrer dans des situations conflictuelles. De plus, par le règlement 13 du code de déontologie, il est possible de demander des conseils professionnels au président de manière confidentielle afin de nous guider vers la bonne décision afin d’éviter d’enfreindre les règles du code de déontologie de l’ICA. Il est toujours mieux de discuter que de garder tout pour soi.

**Suis-je au courant des services offerts par ma profession en toute confidentialité ?**

Oui, cela revient au règlement numéro 13 du code de déontologie. Voici une citation du 2e paragraphe de la règle 13 du code de déontologie qui explique le service de confidentialité qui est offert par la profession.

*« Dans le but de favoriser l’éducation parmi les membres et ainsi acquitter les responsabilités de la profession envers le public, un membre qui s’interroge sur l’esprit ou l’intention des normes de pratique, ou de la pratique actuarielle généralement reconnue si aucune norme n’existe, peut consulter en toute confidentialité le président (ou vice- président) d’une Direction désignée constituée par le Conseil d’administration conformément à l’article 9.06 des statuts administratifs ou d’une commission de pratique appropriée. »*

**Ai-je des collègues plus expérimentés qui peuvent m’aider à considérer d’autres avenues? Après tout, il doit bien y avoir une autre manière de s’extirper d’une situation difficile dans tomber dans la fraude ou une autre activité malhonnête.**

L’expérience des collègues peut nous permettre de trouver une solution à laquelle que nous n’avons pas pensé. Il est encore une fois mieux d’en parler que de se taire. Ainsi, on évite de tomber dans de la fraude ou dans des activités malhonnêtes.

**« Ce n’est qu’un film, cela ne pourrait pas arriver de nos jours… » : réalité ou fiction?**

Le film ne peut pas se reproduire de nos jours, puisque les connaissances informatiques de bases sont bien comprises, mais un situation semblable pourrait tout de même se présenter à nous. En espérant que tous mes futurs collègues auront ce qu’on appelle du jugement afin que rien de cela ne se produise. Il y aura malheureusement toujours de la fraude dans le monde, il faut juste être capable de la détecter et de ne pas y adhérer. C’est pour cela que le code de déontologie existe et que l’ICA semble très alerte à la formation de ses membres afin d’éviter qu’un actuaire salisse la réputation de la profession.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Préparation individuel** (60%) | | | **Discussion d'équipe** (40%) | | | **Total** |
|  | Présence à la conférence /10 | Lecture des documents /20 | Rapport de préparation individuelle /30 | Présence à la réunion /10 | Participation active /20 | Attitude positive /10 |
| **Auto-évaluation** (20%) | 10 | 18 | 28 | 10 | 19 | 10 | 95 |